



HAL
open science

La compétitivité agroalimentaire est-elle compatible avec la fonction récréative de l'espace agricole ?

Yvon Le Caro

► To cite this version:

Yvon Le Caro. La compétitivité agroalimentaire est-elle compatible avec la fonction récréative de l'espace agricole?. Margetic Christine. Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales, Artois presses université, pp.47-64, 2004, Géographie, 2-84832-015-x. halshs-00291534

HAL Id: halshs-00291534

<https://shs.hal.science/halshs-00291534v1>

Submitted on 7 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

LA COMPETITIVITE AGROALIMENTAIRE EST-ELLE COMPATIBLE AVEC LA FONCTION RECREATIVE DE L'ESPACE AGRICOLE ?

Yvon Le Caro

Version pre-print du texte publié en 2004 dans l'ouvrage « Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales », diffusée avec l'accord express de l'éditeur. La pagination a été rendue conforme au texte publié. Les cartes sont proposées dans un format allégé ce qui limite leur définition.

Pour citer ce texte :

LE CARO Yvon, 2004. **La compétitivité agroalimentaire est-elle compatible avec la fonction récréative de l'espace agricole ?** in : **Dynamiques agro-industrielles et dynamiques rurales**, Christine MARGETIC (dir.). Arras : Artois presses université, 2004, pp. 47-64.

En espace agricole intensif, en Bretagne par exemple, quelle est la fréquentation effective pour la chasse, la pêche, la cueillette, les promenades et randonnées pédestres, équestres et en VTT ? Comment se positionne l'espace agricole à côté des autres espaces récréatifs ? Comment les agriculteurs vivent-ils concrètement ces usages sur leur exploitation ? Les agriculteurs peuvent-ils faire le grand écart entre la logique verticale des filières agro-industrielles et la logique horizontale de leur insertion territoriale locale ?

En 1974, Michel Bonneau a clairement posé le dilemme entre zonage et multifonctionnalité dans les prés humides en voie d'assèchement de l'Anjou : *les bords de rivière sont les plus recherchés par les promeneurs, les pêcheurs, les campeurs [...] mais aussi par les agriculteurs. Terres humides, elles conviennent mieux que d'autres aux cultures ; proches de la rivière, elles autorisent une irrigation et permettent l'aménagement de passages pour l'alimentation en eau des bêtes* (p. 192). Mais à l'époque, il tranche en faveur d'un zonage car *on ne peut promouvoir le tourisme en espace rural et la fonction récréative des campagnes contre les intérêts de l'agriculture* (p. 191), lesquels intérêts sont alors d'implanter des prairies temporaires et du maïs ...

Aujourd'hui, nous essayons au contraire de rapprocher l'intensification et la récréation en espace agricole du point de vue d'une possible et probablement nécessaire multifonctionnalité.

I- La confrontation de deux logiques

Pour satisfaire les consommateurs et dégager des marges pour les secteurs aval, les agriculteurs sont pour la plupart encouragés ou contraints à la recherche de très faibles coûts de production eu égard aux exigences des

cahiers des charges agro-alimentaires. L'espace agricole est un espace de production, soumis à ces mêmes contraintes. Parallèlement, les exploitations sont toutes des fragments de territoires vécus, ce qui implique la nécessaire intégration de l'espace productif aux logiques territoriales locales. Qu'il soit conduit de manière intensive ou extensive, l'espace agricole est en effet aussi un espace naturel local (impacts de l'agriculture sur la faune, la flore, la qualité des eaux de surface et souterraines ...) et un élément de la biosphère (impacts de chaque pratique agricole sur la biodiversité, sur l'atmosphère). C'est aussi un espace culturel : citons les aspects culturels et esthétiques du paysage agricole mais aussi la valeur sociale de certaines pratiques, de certains rites agraires. C'est enfin un fragment important de l'espace social dans toutes les campagnes : la simple présence et l'engagement social des agriculteurs et de leurs familles animent les zones faiblement peuplées, tandis que leur espace de travail, parce qu'il est fréquenté pour les loisirs, est un espace de voisinage, de rencontres, de vie, pour l'ensemble des habitants, des visiteurs de la région et des touristes.

La fonction récréative de l'espace agricole, que nous étudions particulièrement (Le Caro, 1999 ; 2002) mobilise cet espace dans toutes ces composantes. Elle nous permet ainsi d'aborder l'articulation entre la production agricole et le territoire sous un angle original.

Nous appelons pratique(s) territoriale(s) les actions des agriculteurs qui visent explicitement ou implicitement à développer ces fonctions locales de leur métier et de leur espace. Contrairement aux produits agricoles qui « s'échappent » vers les marchés et les consommateurs du monde entier, les effets de ces pratiques sont essentiellement locaux, en terme d'environnement, de paysage et de relations sociales¹.

Lorsque l'agriculteur veut et peut s'engager dans une filière agro-alimentaire de haute valeur ajoutée, il peut y avoir une certaine cohérence entre le financement de la qualité par le consommateur et les pratiques territoriales qu'il met en œuvre. Nous examinons ici le cas, beaucoup plus fréquent (en pourcentage des exploitations mais plus encore en pourcentage de l'espace agricole des régions d'agriculture intensive) où l'agriculteur et ses clients (aval agro-alimentaire), tout en recherchant un certain niveau de qualité, visent les marchés conventionnels et les « premiers prix » des linéaires.

¹ Les prestations de services rendues par les agriculteurs peuvent selon les cas avoir ou ne pas avoir d'impact local direct. De ce point de vue, la fourniture d'une nuitée en chambre d'hôtes à un couple de touristes australiens de passage s'apparente davantage à l'exportation d'un fromage vers l'Australie tandis que le débroussaillage d'une servitude de défense de la forêt contre l'incendie (DFCI) pour le compte de la commune constitue manifestement une pratique territoriale. Pratiques productives et pratiques territoriales ne s'opposent pas a priori mais peuvent se contredire, s'articuler, ou, lorsque les pratiques territoriales trouvent un financement direct, se confondre.

II- Les responsabilités récréatives des agriculteurs en région d'agriculture intensive

Une analyse fréquente consiste à associer agriculture intensive et finalités productives d'une part, agriculture extensive et finalités territoriales de l'autre. Ainsi pour Jacqueline Bonnamour et Béatrice Vélard (1996, p. 95), dans les zones intensives, les logiques économiques *qui n'en ont cure* dominant le fonctionnement des territoires en empêchant une logique « locale » de se déployer, tandis que *le local reste un cadre de choix pour les campagnes de culture extensive, pour la conservation des races locales, pour gérer l'accès des terres au public, pour prôner les jachères faunistiques*.

Nous essayons ici de montrer que la fonction récréative est tout aussi importante en espace agricole intensif, à diverses échelles.

1- A l'échelle nationale

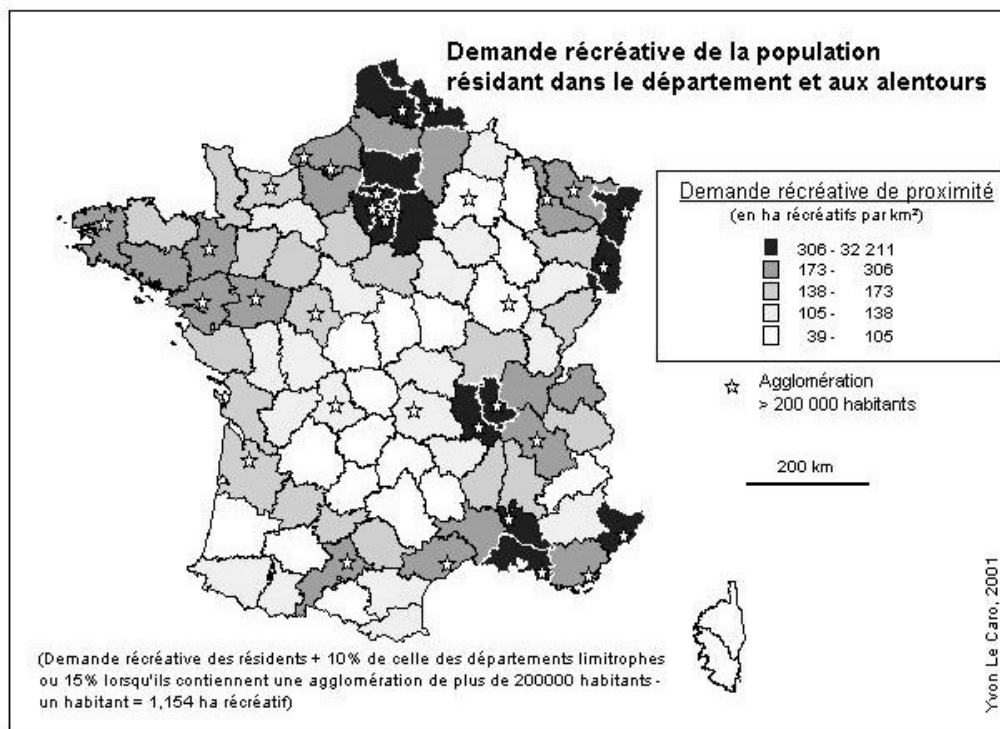
Au travers de cartes de la France, nous pouvons confronter la répartition géographique de la demande de loisirs (fonction de la population résidante, des taux de pratique, de la disponibilité de la ressource, des mobilités récréatives et de la fréquentation touristique) et la répartition des espaces agricoles et non agricoles susceptibles d'offrir des opportunités récréatives. La *carte 1* montre que, hors tourisme, si les pôles urbains concentrent naturellement l'essentiel de la demande d'espace récréatif de proximité, une demande d'espace soutenue existe dans certaines régions rurales comme le Sud-ouest (la chasse), les marges nord du Massif central (chasse, pêche, randonnées), les montagnes (tous loisirs). La *carte 2* souligne la forte contribution de l'espace agricole à l'espace récréatif global dans l'Ouest, la Gascogne et une grande partie du Bassin parisien. Pour l'établir, nous avons affecté à chaque type d'espace d'un coefficient récréatif arbitraire : 3 pour la forêt publique, 1,5 pour la forêt privée, 10 pour l'estran ou les bases de loisir, la SAU (surface agricole utile) étant prise comme étalon (Le Caro, 2002, p.274).

Si l'on croise la demande récréative qui n'est pas absorbée par les autres espaces disponibles avec la contribution de l'espace agricole à l'espace récréatif, se dégage une typologie d'espaces agricoles en terme de « responsabilité » récréative. Les espaces intensifs de l'Ouest et du Bassin parisien, les zones périurbaines s'y détachent nettement (*carte 3*).

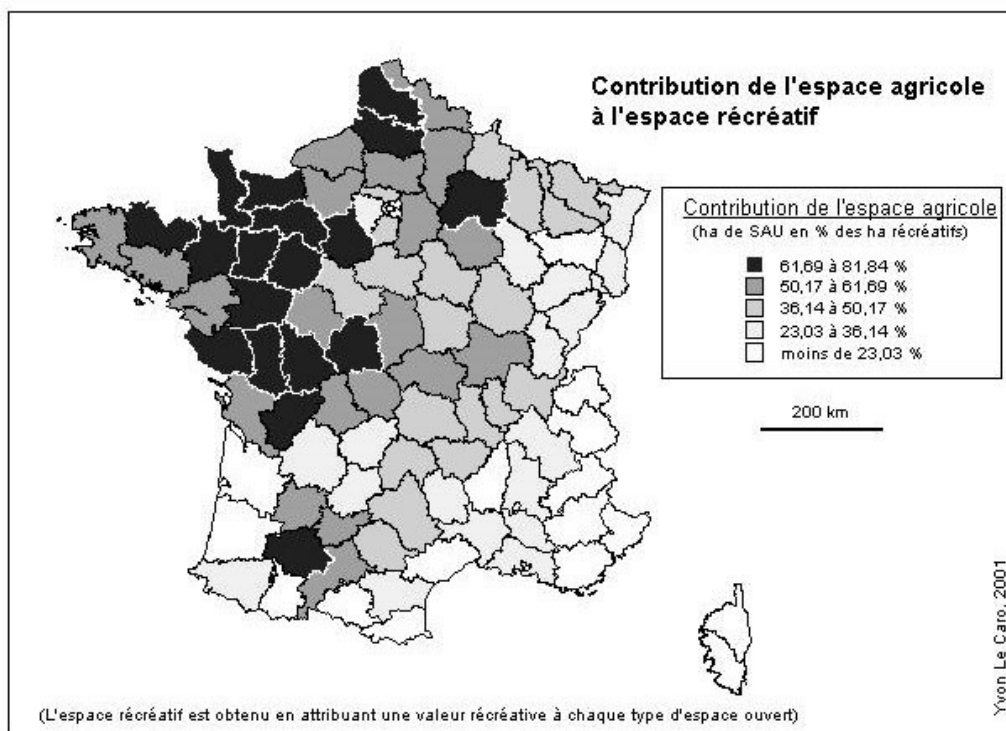
2- A l'échelle locale

A l'échelle d'une commune, d'un canton ou d'un « pays », territoires des loisirs au quotidien, l'espace agricole participe de l'offre d'espace récréatif au côté de la forêt, des espaces « sauvages », des rivages, des bases de loisir et des espaces publics urbains. L'espace agricole est demandé et fréquenté, même lorsque les autres espaces sont importants, en raison de ses caractères propres : espace de proximité immédiate vis-à-vis de l'habitat, c'est un espace naturel rassurant parce qu'il est ouvert, cultivé et habité ; c'est un

Carte 1



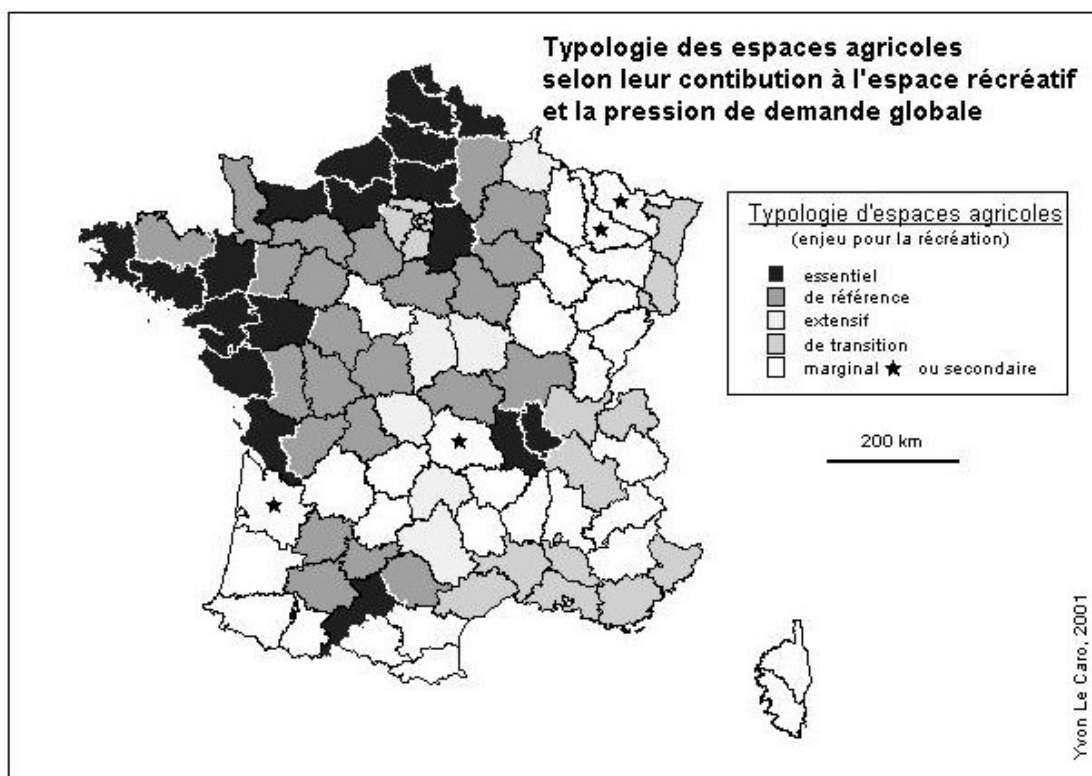
Carte 2



espace éducatif par l'inscription dans le paysage de la diversité des pratiques agricoles ; c'est enfin un espace de rencontre avec les agriculteurs.

Les zones agricoles les plus banales (les plus intensives) ne sont pas les moins fréquentées, soit parce qu'elles sont les plus accessibles (proximité de

Carte 3



l'habitat, mais aussi qualité de la desserte), soit parce qu'elles sont un passage obligé vers ou entre des espaces plus attractifs (c'est le cas des plaines céréalières entre vallées et forêts dans le bassin Parisien), soit parce qu'elles recèlent des ressources propres (perdrix). En Ile-et-Vilaine, nous avons pu montrer que l'espace agricole contribue pour 75% au paysage visible de part et d'autre des 5 000 kilomètres d'itinéraires inscrits au PDIPR, Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (Le Caro, 2002, p. 284).

III- Productivité, accès récréatif et qualité récréative du paysage agricole

A l'échelle des exploitations, les liens entre la productivité (des hommes et des terres) et la fonction récréative de l'espace agricole ne peuvent être dégagés globalement, l'offre d'espace récréatif se caractérisant par un double critère d'ouverture et de qualité. Un espace agricole riche en chemins, bosquets et ruisseaux, offrant a priori de bonnes opportunités pour les loisirs, peut s'avérer peu ou pas accessible (barrière, clôture, accès réservé), tandis que des espaces largement ouverts à tout public peuvent présenter peu d'attraits pour les usagers (plaine céréalière par exemple). L'accessibilité de l'espace agricole pour les loisirs et la qualité récréative du paysage agricole sont les deux volets évaluables de l'impact des pratiques agricoles sur l'offre récréative. Nous observons qu'ils suscitent des réactions très différentes de la part des agriculteurs.

1- L'espace agricole, même intensif, est ouvert et accessible

Des enquêtes par questionnaires dans 4 communes² d'Ille-et-Vilaine nous ont permis de montrer que les loisirs sont largement pratiqués en espace agricole. Le *tableau 1* montre, pour chaque loisir, la proportion des exploitations qui sont fréquentées (a) et la proportion des exploitations qui sont fréquentées significativement (b- l'agriculteur ne signale que les trois principaux loisirs qu'il a pu observer). Cette large diffusion des usages s'appuie juridiquement sur le droit général de circulation, le droit de chasse et de pêche et le réseau des chemins ruraux. Mais les loisirs n'atteindraient autant d'exploitations, ni n'occuperaient autant l'espace sans la tolérance manifeste des exploitants. S'ils notent de nombreuses gênes liées aux loisirs effectivement pratiqués sur leur exploitation (c), les exploitants s'en accommodent plutôt bien puisqu'ils sont nombreux à s'estimer « pas du tout dérangés » par ces loisirs (d).

Tableau 1 : Fréquentation des exploitations et réactions des agriculteurs.

	a	b	c	d
	Exploitations concernées (%)	Exploitations concernées pour les trois premiers loisirs (%)	Exploitants concernés citant au moins une gêne	Exploitants concernés que le loisir ne dérange pas du tout
Effectif et dates	106 expl. (1993)	176 exploitations (1993-1999)		
Chasse	89%	84%	55%	70%
Pêche	40%	20%	16%	85%
Cueillette	68%	20%	28%	86%
Promenade et randonnée pédestre	51%	41%	52%	83%
Promenade et randonnée équestre	42%	27%	34%	71%
VTT	27%	26%	25%	80%

Source : enquêtes personnelles.

Pour approcher le vécu des loisirs par les agriculteurs, nous avons réalisé des entretiens « bottes aux pieds » qui révèlent leur tolérance envers les loisirs, la complexité des usages et des interactions avec les usagers, mais aussi la finesse des régulations qu'ils opèrent. L'exemple d'une exploitation céréalière du bassin Rennais montre que les usages ne peuvent se comprendre dans le seul cadre du droit, et permet de repérer des modalités concrètes de la tolérance observée en matière d'accès.

² Pacé, Saint-Germain-en-Coglès, Saint-Coulomb et Cancale.

Exploitant céréalier d'une trentaine d'années, Yves est installé à quelques centaines de mètres du front des lotissements de Pacé sur un plateau céréalier dont le bocage a été presque entièrement supprimé dans les années 1970. Les champs, en très grandes parcelles, sont en pente douce vers l'ouest. Un chemin rural les sépare des prairies, en grande partie inondables, qui bordent la rivière. Le bocage a subsisté dans cette partie de l'exploitation, où, en l'absence de cheptel, l'exploitant produit du foin et assure la jachère PAC³. La ferme est en deux blocs, le bloc sud ayant été repris aux parents (en location), le bloc nord ayant été acheté récemment à un tiers. Entre le corps de ferme et la parcelle la plus éloignée, on compte environ 1,5 kilomètres, et la SAU est de 80 ha.

L'ensemble de la ferme est chassé (*carte 4*). Le bloc repris aux parents (propriété familiale) est ouvert à la société communale de chasse. Sur le bloc acheté, la chasse a été réservée à l'ancien exploitant par une clause expresse de l'acte notarié. D'après Yves, cette clause n'est pas un inconvénient, car en pratique, le bénéficiaire exerce fort peu la réalité de ce droit. Le bloc sud, par contre, est très fréquenté, pour le perdreau dans la partie céréalière, pour les pigeons et divers gibiers dans les prairies basses. Globalement, l'exploitant n'a pas grande influence sur la dévolution du droit de chasse, qui s'est jouée à la génération précédente, mais il trouve tout à fait normal que ses terres soient chassées, sans contrepartie.

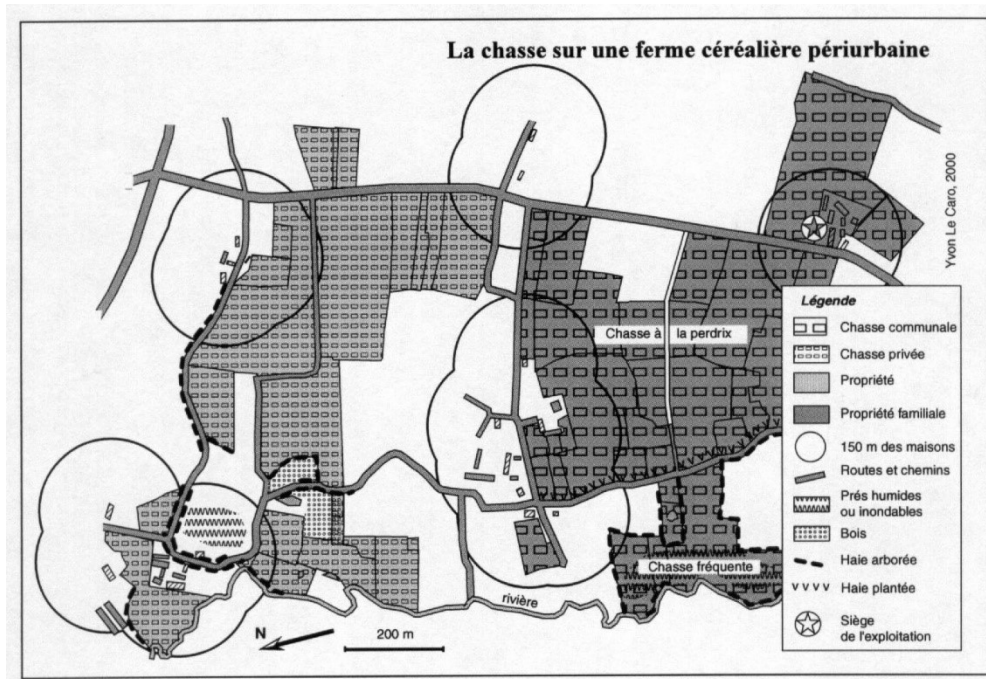
Les activités de cueillette concernent les champignons et les châtaigniers. Les prairies basses reprises aux parents étant assez riches en champignons, la cueillette y est pratiquée de manière informelle ; à l'inverse, les prairies au nord-ouest, cultivées en céréales dans le passé, sont pauvres en champignons et n'attirent pas les ramasseurs (*carte 5*). Les châtaigniers présents dans certaines haies sont repérés par des habitués. Dans les parcelles adjacentes, les cultures sont le plus souvent récoltées à la période des châtaignes, ce qui permet de tolérer cet usage sans difficulté. Le plateau céréalier ne supporte guère la cueillette, faute de ressources naturelles adéquates. Il n'y a même pas de ronces le long des champs !

Le long de la rivière, la société de pêche « la Gaule Pacéenne » exerce des droits qu'elle tient de l'accord implicite des riverains. Le long des rives, il est donc courant de voir circuler des pêcheurs, et il faut ménager des passages dans les clôtures. L'entretien de ces dispositifs sommaires, encore visibles sur le terrain, n'est plus nécessaire depuis qu'il n'y a plus d'animaux sur la ferme. Accessoirement, des jeunes, autorisés par Yves, pêchent dans un point d'eau anciennement destiné à l'abreuvement du bétail. La mare située dans les prés au sud n'est pas pêchée (il n'y a pas de poisson !). Un petit étang,

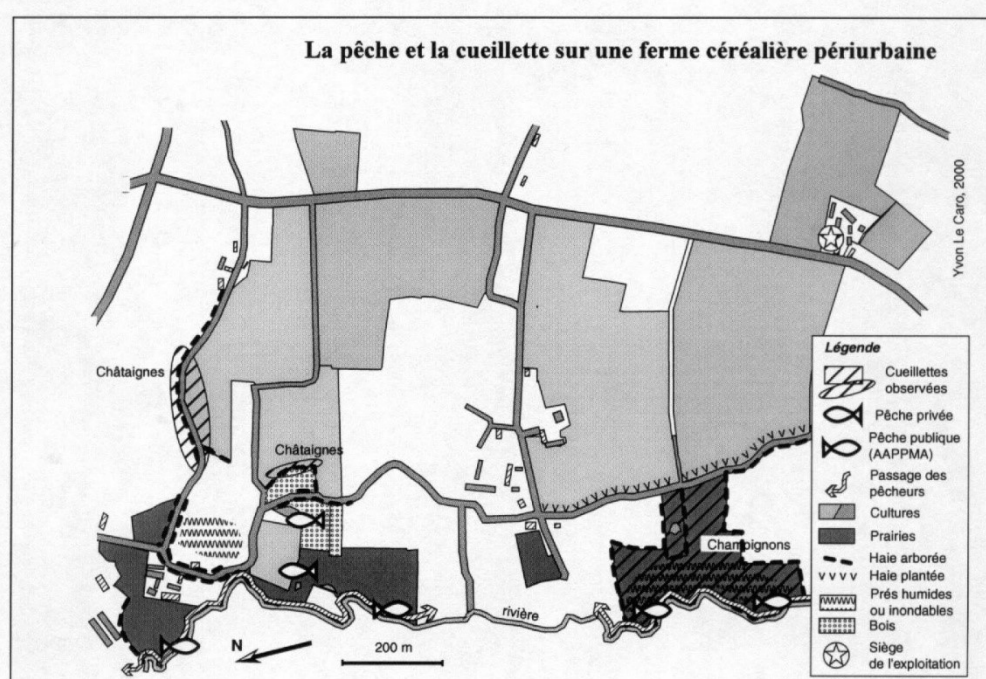
³ Une partie de ces prairies ont été régulièrement cultivées en maïs par l'exploitant précédent, ce qui les rend éligibles aux aides compensatoires de la PAC.

appartenant à un tiers qui y pratique la pêche, est situé au milieu du bloc nord.

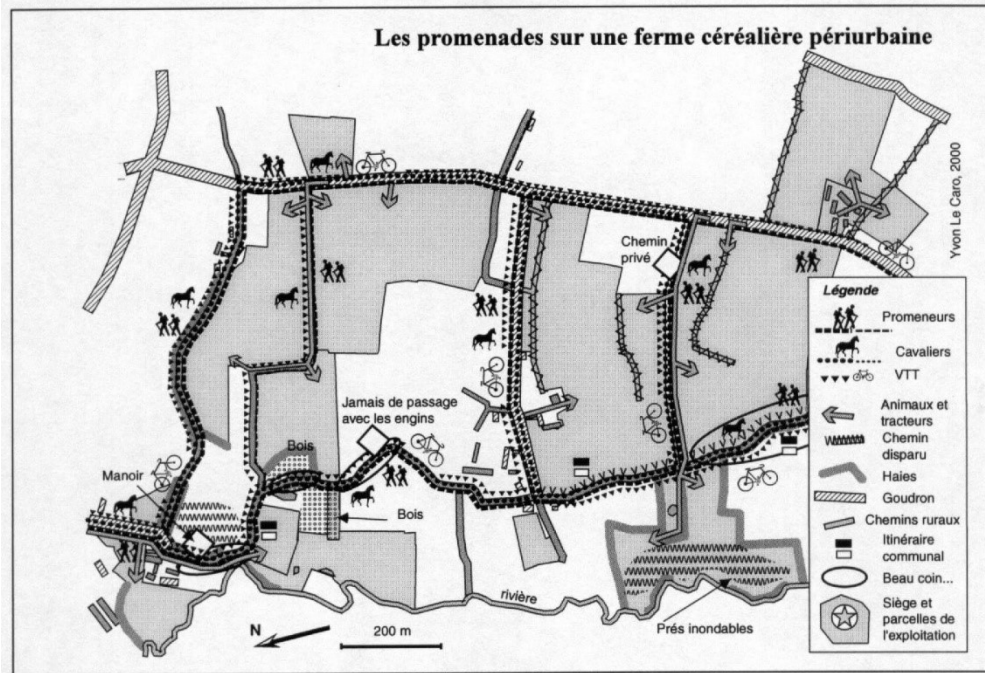
Carte 4



Carte 5



Carte 6



Les promenades (*carte 6*) sont en fort développement depuis vingt ans dans ce secteur doublement concerné (proche de lotissements du bourg ; bordé par la rivière). Le chemin rural qui sépare les champs des prairies basses est référencé et entretenu comme itinéraire de promenade par la municipalité. Il est très fréquenté, en toutes saisons, par les promeneurs, les cavaliers et les VTT. La fréquentation est maximale les week-ends de printemps et d'automne. Yves reconnaît que les initiatives de la municipalité (plantation d'une haie le long des champs du bloc sud et rechargement du chemin dans des passages humides) ont nettement amélioré ce chemin. En retour, il évite absolument d'y passer avec les engins agricoles (moyennant, parfois, un détour important pour aller de champ à champ), la plupart des parcelles pouvant être desservies par les routes bitumées ou par d'autres chemins raccordés à la route principale.

L'ensemble des autres routes et chemins est également fréquenté, car les usagers cherchent à établir à partir de chez eux des circuits, des boucles, plus ou moins longues selon la fatigue ou le temps disponible. L'exploitant note en particulier que le chemin privé qui dessert le bloc sud est souvent utilisé ainsi, mais il ne s'en formalise pas. En « échange », il ne souhaite pas voir remises en cause les suppressions de chemins ruraux opérées par ses parents sur le plateau.

Globalement, l'exploitation d'Yves est le support de nombreuses activités récréatives, autorisées comme tolérées, publiques comme privées. Aucun conflit sérieux n'est relevé, mais l'absence d'animaux y est pour quelque

chose : les usages des prairies basses (chasse, pêche, cueillette) et du chemin de randonnée qui les longe poseraient probablement plus de problèmes si elles étaient pâturées. Sur la partie haute, l'openfield céréalier offre peu d'opportunités récréatives mais il est quand même fréquenté par les chasseurs (la céréaliculture favorise l'acclimatation des perdrix d'élevage) et les randonneurs (boucles de retour en complément de l'itinéraire officiel).

Plus largement, moins de 5% des agriculteurs interrogés sont franchement opposés à la fréquentation de leur exploitation. Evoquant spontanément les itinéraires de promenade ouverts sous l'impulsion de M. S., adjoint au maire, Jean, éleveur, fait bien la différence entre la règle qu'il se donne (légitimité de l'accès) et l'exception qu'il supporte (abus) : *Non, mais M. S., tout ça, il a permis une ouverture, c'est une évolution hein, aujourd'hui les gens ils veulent la nature, mais ça permet aussi à des gens qui savent pas respecter les choses, ben d'abuser... Ça a fait une ouverture dans ce sens-là aussi... C'est ça qui est dommage quoi, c'est tout...*

2- Rentabilité de la production agricole et qualité récréative des espaces cultivés

En parallèle à la forte tolérance des agriculteurs envers les loisirs, nous observons, y compris au sein des exploitations, des espaces agricoles de qualité récréative très variable. Même si la qualité récréative d'un espace est difficile à objectiver, certains critères généraux sont recherchés par les usagers. Pour les loisirs de prélèvement (chasse, pêche, cueillette), ce sont surtout la diversité biologique du milieu, la présence d'abris pour les animaux et l'absence de pollution. Pour les loisirs de promenade, sont attractifs la continuité et la praticité des chemins ainsi que la diversité des formes paysagères (relief, haies, bois, rivières).

La problématique peut en fait se résumer à la confrontation entre un accès à l'espace agricole, concédé sans difficulté par les agriculteurs, et un accès à la nature revendiqué et recherché par les usagers.

a) Incidences de l'intensification sur la qualité récréative de l'espace agricole

S'il existe toujours une part de nature dans le paysage agricole, il est clair que l'intensification de la production a tendance à la réduire. Le remembrement a parfois pu faciliter l'accès récréatif, comme dans les prés bas angevins desservis par de nouveaux chemins (Bonneau, 1974, p. 187) ; mais dans le même temps, l'intensification réduisait la diversité de ces écosystèmes... A cela s'ajoute la disjonction entre les représentations de la nature chez les agriculteurs et les non-agriculteurs. *La nature agricole idéaltypique est un espace autour de l'homme, géré, d'autant plus beau qu'il est entretenu* (Wintz, 1994, p.47) : sur cette base, on pourrait dire que l'agriculture intensive a un problème avec la nature, parce qu'elle a réussi !

La question de l'intensification ne peut être isolée de la question de la main-d'œuvre. Dans l'économie des exploitations, ce qui compte c'est la marge d'autofinancement après remboursement des emprunts et rémunération

de la main d'œuvre. Nous abordons ici les exploitations qui produisent pour les marchés de base : les marges y sont très faibles par unité produite. Pour réussir, deux voies s'ouvrent à ces entreprises : s'agrandir et investir, pour gagner « par le nombre » en réduisant la rémunération de la main d'œuvre par unité produite, ou bien réduire les coûts, ce qui conduit à limiter l'investissement, pour « gagner par la marge unitaire ». Dans la pratique, chaque exploitant associe plus ou moins ces deux stratégies selon ses productions et les facteurs de production considérés, mais, dans les deux cas, la disponibilité en main-d'œuvre est réduite lorsqu'il s'agit d'entretenir les composantes non directement productives du paysage. Il manque de bras sur des surfaces trop importantes dans le premier cas tandis que la forte charge de travail par unité produite, liée à une relativement faible automatisation, mobilise beaucoup la main-d'œuvre dans le second cas.

Concrètement, cela se traduit d'abord par un défaut d'entretien des structures paysagères héritées de la civilisation paysanne. Plutôt qu'une absence totale d'entretien, phénomène fréquent en région d'élevage extensif, il s'agit en pratique d'un entretien inadapté, avec par exemple un usage immodéré du feu et des débroussaillants de synthèse sur les haies bocagères. S'ajoutant aux contraintes de la mécanisation, ce défaut d'entretien conduit souvent à la décision radicale de leur suppression, au travers des procédures de remembrement mais plus souvent encore par choix de l'exploitant, ce qui explique qu'en Bretagne le réseau bocager soit encore aujourd'hui en forte régression.

La destruction physique des chemins existe aussi, y compris les chemins communaux. Les justifications en sont l'agrandissement des parcelles, la normalisation de leur forme, mais aussi la mutation des chemins de communication (de ferme à ferme) en chemins internes (de site à site) dans de nombreux cas d'agrandissements. Il faut mentionner le caractère idéologique de certains aménagements, la tentation productiviste étant d'éliminer des structures paysagères au-delà du raisonnable. Claude, agriculteur à Saint-Germain-en-Coglès, commune en phase de remembrement, critique ainsi l'idéologie du « gros » aménagement imposé par la commission communale : pour moderniser le chemin, *il suffisait d'araser de ce côté pour que les ensileuses passent... Oui, pas besoin d'élargir, ça économise le fossé, la banquette, tout. Les engins de toute façon ils feront jamais 5 m de large, ils pourraient pas aller sur les routes. Ils feront 3m ou 3m50 à la rigueur, donc ce genre de chemin y'a pas besoin de les mettre à 10 mètres ! Y'a des endroits la nature a besoin, y'a qu'à voir en montagne, on va pas s'amuser à combler un vide pour faire passer les engins !*

Les zones humides, au moins en Bretagne, nous semblent donner moins prise à cette dynamique de simplification des paysages : après quarante années (1950-1990) de rectification et de mise en culture accélérées, celles qui subsistent sont aujourd'hui relativement isolées du productivisme. La baisse des prix (céréales, viande bovine) ne justifie plus de coûteux travaux de mise en culture, surtout qu'elles ne sont généralement pas éligibles aux

aides compensatoires de la PAC, ni « épanchables ». Selon les cas, leur sort varie donc entre l'abandon, la plantation, le gel PAC (si éligibilité), l'élevage extensif de génisses laitières ou de bœufs... Des espaces conduits de manière très extensive peuvent ainsi exister au sein d'exploitations très intensives.

L'utilisation généralisée des engrais et des pesticides liée à l'intensification agricole conduit également à la disparition ou la raréfaction de certaines espèces, ce qui inquiète les cueilleurs, pêcheurs et chasseurs (sans parler des naturalistes). Les champignons se raréfient sous le coup des engrais, des poissons souffrent de la pollution des rivières tandis que la diminution des vers de terre limite les populations de bécasses (Granval et Muys, 1998). Dans un ouvrage largement diffusé auprès des organisations professionnelles agricoles, Bernard Le Clech note qu'*il est maintenant reconnu que l'intensification a contribué au déclin du gibier. Les haies arrachées à la suite de remembrements n'offrent plus d'abri pour l'hiver, de refuges contre les prédateurs ; la simplification des assolements ne fournit pas la même diversité alimentaire que la polyculture. L'utilisation de certains pesticides s'est révélée toxique pour la faune sauvage* (1998, p. 242).

S'il est possible de trouver quelques avantages à l'intensification pour les loisirs (meilleur entretien des chemins restant, certaine densité de l'habitat agricole, introduction de céréales en région herbagère, jachère environnement-faune-sauvage), c'est bien en général une dégradation de la qualité récréative des espaces intensifs que l'on constate. Et lorsqu'un critère de rentabilité important leur semble en jeu, les agriculteurs intensifs que nous avons rencontrés n'hésitent pas à sacrifier les loisirs sur l'autel de la productivité, même si, paradoxalement, ils veillent aussi à corriger ou à compenser en partie ces effets négatifs : Yves fait un détour pour que ses tracteurs n'abîment pas un chemin, tel autre maintient des haies pour les chasseurs, d'autres exemples pouvant se trouver sur presque toutes les exploitations visitées. Pourquoi les agriculteurs maintiennent-ils de telles pratiques territoriales en parallèle avec des pratiques productives contradictoires ? La fonction récréative leur rapporterait-elle quelque chose ?

b) Bénéfices retirés par les agriculteurs de la fonction récréative de leur espace

La gestion des paysages est un service non marchand : il n'y a donc pas d'investissement privé dans la gestion des paysages puisqu'il n'y a pas de profit financier à en retirer à court terme : en énonçant l'absence d'investissement privé dans le « non-rentable », le Conseil économique et social (1993, p. 56) laisse croire que les agriculteurs ne gèrent leur espace qu'en fonction du rendement, la rentabilité étant promue facteur (efficace !) de sélection des espaces et des hommes. En fait, est donnée là une justification courante, dans les discours de tribune, d'un abandon généralisé du paysage à la seule culture intensive. Des contre-exemples existent néanmoins, telle la rétribution du droit de chasse pour certains agriculteurs en faire-valoir direct, même si les

« profits financiers » d'origine récréative sont en effet bien rares pour des espaces agricoles en France. L'absence de financement direct ne décourage pourtant pas totalement les agriculteurs. Ils ont donc probablement (et heureusement pour eux) une vision moins étroitement financière de leur exploitation !

L'espace agricole, comme patrimoine familial, incite au respect des structures héritées. Lorsqu'il est loué, les propriétaires bailleurs jouent un rôle modérateur. Espace de vie et de travail quotidien de l'agriculteur, il incite au maintien d'une qualité du paysage qui fait écrin à la maison et valorise le cadre de vie. D'ailleurs, chez de nombreux exploitants, nous avons pu noter une sensibilité à la nature au cours des travaux des champs, ainsi qu'un intérêt pour y exercer eux-mêmes certains loisirs, parfois avec leurs proches.

L'espace agricole est aussi une composante de l'espace social. C'est un espace dans lequel viennent s'inscrire certaines interactions sociales, mais plus largement c'est une fraction de territoire sur laquelle la société vient imprimer certaines de ses lois, de ses pratiques et de ses représentations. A travers la ferme qu'il « tient », l'agriculteur donne une image de lui-même (ouvert ou hargneux, propre ou sale) et de sa profession (productiviste ou « jardinier »), image sur laquelle il peut s'appuyer dans l'interaction sociale. L'accès à son espace peut alors s'analyser comme une monnaie d'échange pour rendre acceptable l'intensification, les demandes d'extension d'élevage et autres aliénations de chemins ruraux. Claude nous a ainsi clairement expliqué qu'il laissait chasser ses terres en propriété par l'Association communale de chasse agréée parce qu'il avait « bien assez grand »...

Comme le suggère Isaac Chiva (1995), c'est en fin de compte une prudence toute paysanne que de valoriser l'attrait social de son propre paysage agricole : chacun sait en effet que, rivé à la terre, l'agriculteur, fusse-t-il moderniste, doit plus que tout autre prendre toutes garanties de pouvoir y rester. Il ne peut guère échapper à son destin par la mobilité et doit composer, sur le long terme, avec ses voisins ...

Il n'en résulte pas pour autant un effort systématique en faveur des loisirs. L'effet individuel est très important dans ces domaines non-marchands et symboliques. L'exploitation, pour les loisirs, se présente comme un espace d'expression pour l'agriculteur, au moins pour l'accès du public. L'agrandissement de la superficie exploitée par travailleur peut par contre limiter cette expression quand il s'agit d'entretenir ou de restaurer la qualité récréative de l'espace. Au final, soulignons la primauté de la culture individuelle et familiale : culture des loisirs, culture du paysage, culture du patrimoine, culture du contact, culture du jeu social...

Il nous semble par contre que cette attitude vis-à-vis des loisirs ne peut être reliée à ou s'analyser comme l'attitude vis-à-vis de l'environnement et du paysage, de la nature en général, probablement du fait que la fonction

« loisir » de son espace renvoie l'agriculteur à ses relations sociales locales et familiales avant de l'interpeller sur ses choix et valeurs professionnelles.

Bernard nous montre ainsi que l'entretien d'un chemin banal est tout autant possible par des agriculteurs « productivistes » : *C'est moi qui fait l'entretien des arbres et du chemin là, parce que, tout le monde devait entretenir et puis y'avait que des orties et des chardons, alors j'ai dit je veux bien nettoyer au chargeur d'abord, et puis après y'aura du ray-grass qui va repousser, je passerai un coup de broyeur de temps en temps, et puis... Y'a juste là, j'attends une pelleteuse pour remettre les merisiers qui ont poussé seuls là, les remettre dans l'alignement. Moi j'aime bien l'ombre quand il fait trop chaud, quand on voit le comportement des vaches, à l'été, elles aiment bien. J'ai nettoyé, de manière, au lieu de faire un passage dans ma parcelle aussi... Beau mélange de plaisir et d'intérêt bien compris !*

Tandis que Marc Shucksmith (1993, p. 468) note des pratiques « littéralement impensables » quand il s'agit de produire autrement, nous avons observé dans l'ensemble une compréhension fine des enjeux récréatifs chez les agriculteurs que nous avons rencontré. Il y a là, selon nous, matière à tisser des liens entre agriculture et société...

IV- Pour valoriser l'ouverture de l'espace agricole français ...

1- La complexité du financement

En théorie, puisque nous observons une bonne tolérance des agriculteurs envers les usages récréatifs de leur espace professionnel, il suffirait d'organiser le financement de ce « service public » pour en généraliser et en pérenniser les effets : qualité récréative et accessibilité du paysage agricole.

L'incapacité du financement des contraintes paysagères par le marché des produits standard est avérée. Demander aux industries agro-alimentaires de « faire du paysage » renvoie à la question : pour quel marché ? Dans le contexte concurrentiel européen et mondial, les produits de base ne rémunèrent pas et ne peuvent rémunérer l'entretien du paysage.

Les difficultés du financement public direct apparaissent dès qu'on l'envisage sérieusement. Les premières années du contrat territorial d'exploitation (CTE) montrent les limites de la contractualisation individuelle avec l'Etat (contraintes administratives, passivité de l'agriculteur). De plus, il n'est pas facile de normaliser la prestation d'accessibilité, qui est de nature relationnelle. Si l'on s'oriente vers un financement de l'ensemble des agriculteurs, en réorganisant l'attribution des primes PAC par exemple, cela n'encouragera pas ceux qui font un réel effort de qualité paysagère et d'ouverture au public. En dernier lieu, le financement public peut être contesté lorsque l'on organise l'espace nécessaire à certains loisirs considérés comme élitaires (chasse, randonnée équestre, etc.).

Le financement direct par les usagers est une solution envisageable dans de nombreux cas, lorsqu'un ou plusieurs exploitants créent un service récréatif spécifique, tels que piste de VTT, parcours équestre ou de pêche,

enclos de chasse... En Grande-Bretagne où s'est beaucoup développée cette *business recreation*, on observe que ce sont surtout les grandes exploitations qui se sont diversifiées de cette manière. Sans exclure ni condamner cette orientation, nous pensons que la tradition de libre circulation et la notion de « service public » maintiendront dans une certaine marge ces initiatives de tourisme vert dans les exploitations françaises. Quand à « badger » les promeneurs, sur le mode retenu pour le ski de fond, ce n'est pas pour demain.

La perspective de financements mutualisés nous semble davantage porteuse d'avenir. Nous entendons par là la mise en commun des moyens d'offrir et des ressources qu'apporte un paysage récréatif de qualité.

2- Le risque du découragement

Ignorer le problème amène les agriculteurs, et particulièrement ceux qui produisent avec de faibles marges, à faire le grand écart, au prix de leur temps et de leur revenu. Fondamentalement, leurs pratiques territoriales ne sont pas assez reconnues et valorisées. Les aides ponctuelles accordées aux exploitations ne concernent pas assez d'espaces et ne sont pas assez durables dans le temps pour être efficaces.

Dans les régions où la demande est forte et l'espace agricole intensif, des tensions apparaîtront alors inévitablement. Les loisirs, qui apparaissent aujourd'hui comme une contribution positive des agriculteurs, pourraient alors rejoindre le passif environnemental de l'agriculture, et renforcer les difficultés de la profession dans ce domaine. C'est donc collectivement que les agriculteurs sont concernés. C'est aussi collectivement qu'ils seront amenés à relever ce défi.

3- La nécessaire cohérence territoriale

En matière récréative, comme pour améliorer la qualité de l'eau ou lutter contre les excès de vent, les décisions prises au niveau d'une seule exploitation ne peuvent suffire. Il importe de raisonner sur des territoires appropriés : il en va ainsi par exemple des itinéraires de randonnée, des territoires de chasse, des rivières (pour la pêche comme pour le kayak)... La plupart des démarches actuellement en vigueur, qu'elles soient formelles ou informelles, conduisent les responsables de chaque loisir à contacter individuellement chaque agriculteur concerné pour négocier les usages. Plus souvent encore, devant la lourdeur de la tâche, des décisions sont prises sans les informer⁴. Il est très rare que les agriculteurs d'un territoire donné soient réunis pour évoquer les loisirs qui s'y déroulent, et, à notre connaissance, cela ne se produit jamais à leur initiative.

⁴ Citons l'inscription des chemins ruraux au plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (les agriculteurs riverains ne sont pas consultés) ou la cession tacite des droits de pêcher aux associations agréées de pêche, de pisciculture et de protection du milieu aquatique (AAPPMA).

Laisser le champ libre à l'initiative entrepreneuriale, sur le modèle anglais, peut aussi conduire à des incohérences et à des concurrences inutiles entre acteurs du tourisme vert. Comme Georges Macé (1995, p.11) l'évoquait à propos de la diversification, ne peut-on craindre une surproduction locale de services récréatifs ?

A l'opposé, sur le plan de la satisfaction de la demande des habitants, on ne peut prendre le risque d'une partition du territoire entre des zones toujours plus intensives, pauvres en ressources récréatives, et des zones «écologico-récréatives», comme le dénonce vertement François Terrasson (2000) : *Des agriculteurs à la Marie-Antoinette, pas rentables du tout, entretiendront des timbres postes de pelouses et de prairies floricoles pendant que le modèle [productiviste] fonctionnera à plein partout ailleurs.* L'analyse que propose Jean-Paul Billaud (1996) de l'application des mesures agri-environnementales dans les marais charentais souligne pourtant cette dérive : en s'opposant à ce qu'ils perçoivent comme des « contraintes » territoriales, les agriculteurs ne sont-ils pas en train de *perdre durablement l'initiative en matière de gestion des territoires ? On peut en faire l'hypothèse* (p. 151).

Pour concilier la compétitivité agro alimentaire et la qualité de vie dans les bassins agricoles intensifs, il importe donc à la fois de redonner l'initiative aux agriculteurs, de reconnaître les apports des agriculteurs et de l'agriculture (en particulier en termes d'ouverture de l'espace), et de trouver des financements. Il est par ailleurs essentiel de regrouper les initiatives concernant chaque territoire. Pour atteindre ces objectifs, ne pourrait-on s'orienter vers des « coopératives territoriales » ?

4- Pour des coopératives territoriales

Comme ils se sont groupés pour transformer et vendre leurs produits, les agriculteurs peuvent constituer des coopératives pour transformer et vendre leur espace. Encore exploratoire, cette réflexion vise à jeter à grands traits les bases organisationnelles d'un tel projet.

Par nature, les coopératives agricoles ont une assise territoriale. Pour transformer et vendre leur espace, ces coopératives auront probablement intérêt à s'appuyer sur un maillage adapté à l'intervention publique (par exemple la communauté de communes). Elles devront se fédérer en réseaux et unions de coopératives à l'échelle des pays, des régions, de la nation...

Toujours par nature, les coopérateurs sont des agriculteurs, mais une réflexion s'impose quant à l'intégration d'autres catégories de population, l'adhésion libre avec une participation massive permettant d'atteindre une continuité d'action dans le paysage. Ainsi, outre les agriculteurs professionnels et non-professionnels, la constitution d'une Société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) favoriserait l'entrée d'autres usagers.

L'offre de la coopérative pourrait proposer des prestations d'entretien, des contrats d'ouverture au public, des gîtes d'étape, des subventions pour les aménagements... Les baux de chasse et de pêche resteront du

ressort des propriétaires, qui pourront cependant en déléguer la gestion à la coopérative.

Les actions possibles de la coopérative sur son territoire pourraient être :

- organiser l'accès (dans le temps et dans l'espace) ;
- assurer, par des contrats de groupe, la responsabilité civile des coopérateurs ;
- contrôler l'accès, réguler les conflits, en participant au recrutement d'agents de terrain, mandat qui pourrait aussi être confié à un coopérateur intéressé ;
- développer la ressource : initier et organiser les plantations et boisements, gérer des zones humides, ouvrir des itinéraires et circuits de randonnée...

Reconnus, pour un territoire agricole donné, comme interlocuteurs privilégiés des collectivités locales (maires, Conseil général), des fédérations d'usagers, etc., ses administrateurs auront alors à convaincre les coopérateurs du bien fondé de leurs choix (comme pour la gestion des excédents de choux fleurs !). En dernière instance, c'est l'assemblée des coopérateurs qui donnera les orientations. Et nous avons pu vérifier que les agriculteurs ont en général des compétences et une expérience du paysage et de ses divers usages suffisantes pour les discuter et les définir⁵...

Globalement, par la création d'une « coopérative territoriale » ou par un autre moyen, il s'agit, pour les agriculteurs, de reprendre la main, de ne pas rester passif dans un secteur, les loisirs, où ils ont beaucoup à gagner en reconnaissance et beaucoup à apporter à leurs concitoyens, sans risque majeur pour leur compétitivité.

⁵ C'est probablement cette compétence (dans les domaines de la transformation et de la mise en marché) qui manque aux agriculteurs pour que vivent toujours comme le voudraient leurs statuts les coopératives agricoles agro-alimentaires. Peu compétents dans ces domaines, ils perdent le contrôle des choix stratégiques au profit de l'encadrement.

Bibliographie

- BILLAUD, Jean-Paul, « Négociation et stratégies sociales en zone humide » dans GAUDEMAR Jean-Paul (dir.), *Environnement et aménagement du territoire*, Paris, la Documentation française, 1996, pp. 143-151.
- BONNAMOUR, Jacqueline et VELARD Béatrice, *Quelles recherches aujourd'hui pour les campagnes de demain ?*, Fontenay aux Roses, ENS Editions, 1996, 177 p.
- BONNEAU, Michel, « Conflits d'utilisation du sol et besoins en espace récréatif : le cas des grandes prairies angevines », *Bulletin de l'Association des géographes français*, 417-418, 1974, pp. 185-193.
- CHIVA, Isaac, « Le territoire rural », dans ECOLE NATIONALE DU PATRIMOINE, *Patrimoine culturel, patrimoine naturel*, Paris, la Documentation française, 1995, pp. 108-117.
- CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL, *La contribution de l'agriculture aux grands équilibres de la nation*, Paris, Direction des Journaux officiels, 1993, 177 p.
- GRANVAL, Philippe et MUYS Bart, « Comment améliorer les habitats de la bécasse des bois ? », *Bulletin mensuel de l'Office National de la Chasse*, 238, 1998, pp. 14-19.
- LE CARO, Yvon, « Les loisirs en espace agricole : modalités d'une approche géographique », *ESO Travaux et documents*, 10, 1999, pp. 41-46.
- LE CARO, Yvon, *Usages récréatifs de l'espace agricole*, Thèse de géographie, Université de Rennes 2 Haute-Bretagne, 2 vol., 2002, 873 p.
- LE CLECH, Bernard, *Environnement et agriculture*, Bordeaux, Synthèse agricole, 2ème édition, 1998, 344 p.
- MACE, Georges, « La diversification des productions agricoles en France », Communication au colloque « Qualité et diversification des productions », Commission de géographie rurale du Comité national de géographie, Lecture, 20 septembre, 1995, 11 p.
- SHUCKSMITH, Mark, « Farm household behaviour and the transition to post productivism », *Journal of agricultural economics*, 44 (3), 1993, pp. 466-478.
- TERRASSON, François, « Réflexions d'un indigène mal urbanisé », *Trans rural initiatives*, 159, 2000, p. IV.
- WINTZ, Maurice, « De la nature produite à la nature sans l'homme. Quelques représentations sociales de la nature à propos du projet d'aménagement de l'ill domaniale », *Courrier de l'environnement de l'INRA*, 24, 1994, pp. 43-48.